

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 9 avril 2019 à 19 h 30

Présents : Robert VIELFAURE, Michel LAPIERRE, Gilles PEREAU, Jacques ANATOLE, Eliane TARALLO

Pouvoirs : Guy IMBERT à Robert VIELFAURE

Excusées : Mélanie FANGIER, Juliette CONSTANTIN

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

### **1. Validation commission MAPA**

Concernant les travaux de voirie nécessaires à Perbost (environ 400 m) et à Célias (environ 80 m), la commission a retenu l'entreprise JOUVE pour un montant de 14305 euros HT.

L'entreprise MANENT proposait 19204.16 HT et CARDINAL : 29 922 HT.

**Voté à l'unanimité**

### **2. Délibération : Subvention HOPITAL local ROCHER**

Une demande de subvention de 1320 euros a été formulée pour l'achat d'un véhicule pour le service de jour de l'Hôpital de ROCHER. M. le Maire propose une mise au budget de 300 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **3. Délibération : Indemnité Régisseur et Suppléant**

L'agent de l'Agence Postale Communale est Régisseur, car il gère l'argent perçu pour la vente de pain et de journaux. Pour cela il devrait percevoir une indemnité dite « de Régisseur » ; celle-ci s'élève à 110 euros TTC par an.

Son suppléant recevra aussi cette indemnité au prorata de ses remplacements.

**Vote à l'unanimité**

### **4. Délibération : décharge régisseur**

Suite au vol du coffre de l'Agence Postale Communale, la Trésorerie avait envoyé un courrier à l'agent postal communal lui demandant le remboursement de la somme dérobée au nom de sa responsabilité pécuniaire. Sa responsabilité n'étant pas engagée, le Maire a adressé une demande de décharge à la trésorerie.

**Voté à l'unanimité**

### **5. Délibération : Budget Prévisionnel 2019**

Ce projet est validé par les Membres du Conseil.(CF annexe)

**Voté à l'unanimité**

Marie LEMAIRE rejoint le conseil

### **6. Délibération : Enquête publique aliénation chemin**

Le chemin qui part de la RD5 en direction de Perbost, lieu-dit la Soubeyranne n'a plus lieu d'être car il n'est plus emprunté et un autre accès a été ouvert. Afin de le déclasser une enquête publique devra être réalisée.

Elle devrait se tenir du 30 avril au 14 mai 2019

Les membres du conseil confirment leur autorisation à M. Le Maire pour ouvrir cette enquête publique.

**Voté à l'unanimité**

## **7. Délibération : CDC Compétences eau et assainissement**

Il est proposé de voter pour le non transfert de ces compétences au 01/01/2020 à la communauté de communes du Val de Ligne ; celles-ci resteront gérées par la commune.

**Voté à l'unanimité**

### **Communications et questions diverses**

- Etablissement d'un planning de présence pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai
- Idée d'inauguration pour les travaux d'aménagement de l'accès à la salle des fêtes à laquelle seraient invitées les entreprises.